Nations Unies S/2020/85



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 19 décembre 2019 (S/2019/1009) concernant la prorogation prévue du mandat et des fonctions du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité souscrivent à la recommandation formulée dans votre lettre, tendant à proroger le mandat du Bureau tel qu'il est présenté dans l'annexe de la présente lettre pour une période supplémentaire de trois ans, soit du 1[er] février 2020 au 31 janvier 2023. Ils vous seraient reconnaissants de bien vouloir leur rendre compte, tous les six mois, de l'exécution de son mandat par le Bureau.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy

20-01248 (F) 030220 030220



Annexe

Projet de mandat pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Objectif 1

Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mener des activités de bons offices et des missions spéciales au nom du Secrétaire général en vue de soutenir les efforts de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de pérennisation de la paix et de médiation dans la sous-région, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, en accordant une attention particulière aux pays dans lesquels les présences des Nations Unies sont en cours de reconfiguration ou de transition, tout en gardant à l'esprit le contexte de développement durable dans la région

Fonction 1.1

Suivre et analyser la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité, alerter rapidement le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les gouvernements nationaux, les tenir informés de la situation humanitaire et des contraintes pesant sur l'accès à l'aide humanitaire, et leur recommander des mesures préventives

Fonction 1.2

Accomplir des missions de bons offices dans les pays d'Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits et les tensions liées aux élections, de pérenniser la paix et de renforcer les efforts de consolidation de la paix et la stabilité politique, en partenariat avec les entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs, s'il y a lieu

Fonction 1.3

Soutenir les pays dans lesquels les présences des Nations Unies sont en cours de reconfiguration ou de transition en Afrique de l'Ouest et au Sahel en menant des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et avec d'autres acteurs et en étroite coopération avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et les équipes de pays des Nations Unies dans la région

Fonction 1.4

Renforcer les capacités sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits, de médiation et de bons offices, en tenant compte du contexte de développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en promouvant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et en apportant un soutien aux mécanismes sous-régionaux existants, en coordination avec les donateurs internationaux, en vue de favoriser les conditions et les capacités nécessaires à une paix et un développement durables

Fonction 1.5

Faciliter l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend relatif à la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Objectif 2

Renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontalières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier avec les entités régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et la Banque africaine de développement

Fonction 2.1

Faire connaître et promouvoir la mise au point de réponses sous-régionales et transfrontalières intégrées et globales en vue de faire face aux nouvelles menaces pesant sur la paix, la sécurité et la stabilité, en coordination avec les initiatives de développement durable menées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et, dans le bassin du lac Tchad, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Fonction 2.2

Soutenir la création de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux en vue de régler les problèmes que posent la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

Fonction 2.3

Recueillir, analyser ou, s'il y a lieu, mener des recherches et des analyses régionales sur les questions transnationales relatives à la paix et à la sécurité et leurs liens avec l'action humanitaire et le développement durable, en collaboration avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, des organisations régionales et sous-régionales, des groupes de réflexion et la société civile

Fonction 2.4

Prendre en compte les effets néfastes des changements climatiques, de la pauvreté énergétique, des bouleversements écologiques et des catastrophes naturelles, entre autres facteurs, notamment en aidant les gouvernements de la région et les organismes des Nations Unies à évaluer les risques relatifs à ces facteurs et à mettre en œuvre des stratégies destinées à les gérer

Objectif 3

Soutenir, en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et, conformément aux réformes des Nations Unies, renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et promouvoir la cohérence

de la réponse internationale et régionale aux causes profondes et aux conséquences du conflit au Sahel

Fonction 3.1

Donner des orientations politiques et stratégiques aux organismes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par la réalisation de ses trois piliers stratégiques que sont la gouvernance, la sécurité et la résilience

Fonction 3.2

Faciliter la collaboration et la coordination intégrées à l'échelle du système des Nations Unies au niveau régional, notamment par un travail conjoint d'analyse, de planification et d'élaboration de stratégies dans le cadre d'une approche multisectorielle permettant de faire face de façon cohérente, globale et intégrée aux menaces actuelles et émergentes et de remédier aux causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Fonction 3.3

Dans le cadre des réformes des Nations Unies et dans la continuité du programme de prévention et de pérennisation de la paix, collaborer avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région en vue de contribuer à une analyse intégrée et à une action commune afin de faire face aux dynamiques toujours plus complexes et interconnectées de la paix et de la sécurité dans la région

Fonction 3.4

Contribuer à l'action visant à pérenniser l'engagement de la communauté internationale en faveur du Sahel et favoriser la coordination des diverses stratégies mises en place au Sahel ainsi que les efforts déployés par les partenaires internationaux, notamment en continuant d'apporter un appui à la Plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel et à son secrétariat technique, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au Groupe de cinq pays du Sahel

Fonction 3.5

Soutenir et promouvoir le renforcement de la coopération régionale en vue de réaliser les objectifs de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Objectif 4

Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et la prise en compte systématique des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Fonction 4.1

Promouvoir la cohésion sociale et un dialogue politique inclusif, notamment en facilitant l'échange d'informations et la mise en commun des bonnes pratiques entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales, la société civile et d'autres entités, en apportant son concours au renforcement des capacités locales et nationales en faveur de la paix, en renforçant les institutions garantes de l'état de droit et en

promouvant la bonne gouvernance, en favorisant le dialogue et la médiation aux niveaux communautaire, local et national, en facilitant la participation pleine, effective et véritable des femmes, des jeunes et autres parties prenantes concernées et en améliorant les processus électoraux

Fonction 4.2

Fournir un appui en vue de l'adoption de résolutions et de cadres d'action axés sur le respect des droits de l'homme dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Fonction 4.3

Aider les gouvernements nationaux, les organisations et institutions régionales ainsi que la société civile à prendre en compte les questions de genre dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à la résolution 2250 (2015) et aux résolutions ultérieures sur la jeunesse et la paix et la sécurité.